

L'au-delà des villes contre l'entre-deux des villes.

Un espace suburbain français occulté.

Par Marc Dumont et Anne Bossé

Cette réflexion est issue à la fois d'un cadre scientifique dans lequel les deux auteurs sont impliqués, celui d'une recherche sur le périurbain en Loire-Atlantique (directeur scientifique : Laurent Devisme ; responsables respectifs des trois axes de recherche : Rodolphe Dodier, François Madoré, Marc Dumont et Laurent Devisme) et d'un enseignement de projet sur le périurbain à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (responsables de l'Unité d'Enseignement 31 : Monique Ruzicka-Rossier et Marc Dumont).



Le phénomène

périurbain, souvent réduit aux seuls processus d'*urban sprawl*, dérange. Il est très frappant de remarquer que depuis plus de trente ans des travaux en investissent massivement les différentes problématiques sans que l'on parvienne à mieux en cerner exactement la réalité. Plus les recherches se succèdent, plus les espaces qui le concernent apparaissent traversés de paradoxes : théâtre de mobilités pendulaires mais aussi lieu des dernières formes d'ancrages marqués, d'héritage d'un ancien monde agricole et d'implantations futuristes ou commerciales, de conflits aux périphéries des villes et de tranquillité apaisée loin des centres, de relégation résidentielle choisie mais aussi subie, de paysages dégradés tout autant que de grande qualité naturelle, de retour d'une convivialité villageoise tout comme de l'émergence d'une nouvelle

tendance à la fragmentation sociale. Bref, dans le périurbain on semble tout trouver, ou tout au moins tout ce que l'on a du mal à penser sur les dynamiques urbaines contemporaines.

Pourtant, malgré cette divergence persistante des regards, tous se retrouvent sur un point d'accord : une question de *circonscription* ; les espaces périurbains présentent précisément cette spécificité d'être insaisissables parce que non bornés, non limités par des critères objectifs aisément applicables tels que ceux qui ont pu caractériser (et caractérisent encore) les espaces urbains qui constituent des formes plus ou moins compactes. D'où cette danse affolée des indicateurs, ce remaniement tous les cinq ans des critères de l'Insee, cette profusion de néologismes conceptuels (ville-émergente, métropole, etc.) Est-ce la ville qui se dilue ? Est-ce l'ancien espace rural qui se recompose et se diffuse ? Est-ce cet *entre-deux des villes* qui se constitue en tant que simple annexe des espaces urbains centraux ? Est-ce tout cela à la fois ? Ou est-ce autre chose ? Force est de constater que les recherches s'organisent souvent d'ailleurs comme des sortes de répliques exactes de ces espaces : fragmentées, hétérogènes, hyperciblées voire régionalisées ; il n'y a pas encore aujourd'hui de véritable théorie générale de la périurbanisation, alors même qu'on ne compte plus les périurbanistes qui se penchent sur son cas, qu'ils soient professionnels, institutionnels ou scientifiques. Faut-il voir un lien logique entre l'absence de limites du périurbain et les aspects contradictoires des résultats de recherche ? Nous n'irons pas jusque là. Plutôt donc qu'à proposer ici des éléments de clarification, nous voudrions nous emparer d'un document diffusé sur le site du Sénat, riche ressource française de réflexion scientifique qui pourrait passer inaperçue, pour pointer plus particulièrement certains traits récurrents de ce foisonnement d'études. [La gestion des espaces périurbains](#) est un rapport disponible en ligne dans son intégralité et rédigé en 1998 par le sénateur Larcher, actuellement ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes en France. Ce rapport a en effet suscité un important débat au moment même de son élaboration à travers des consultations engagées sous la forme de colloques : « [Villes et campagnes ensemble](#) ». Il est d'autant plus intéressant à ne pas laisser s'effacer dans l'ombre qu'il constitue désormais une base référentielle de la pensée institutionnelle du périurbain en France et plus largement qu'il se fait révélateur d'une approche scientifique française occultant, pour des raisons difficiles à comprendre, la spécificité des espaces suburbains. En France, le traitement du périurbain occulte autant qu'il révèle : voilà donc davantage le sens et la raison d'être de notre propos. Plutôt que de proposer à partir de ce rapport des éléments de lecture du périurbain, nous relèverons les différents traits de cette étonnante situation qui conduit le plus souvent très inconsciemment à faire en sorte que la question périurbaine colonise celle concernant les espaces suburbains. Nous reviendrons pour achever sur les trois modèles de développement urbain habituellement

distingués ailleurs qu'en France : nous pensons en effet que cette indifférenciation périurbain/suburbain tient notamment au fait que la plupart des travaux de recherche et les représentations des professionnels, en France, se cantonnent au seul modèle aréolaire.

Par delà les villes : quels sont les enjeux contemporains du périurbain ?



Si le périurbain est loin

d'être un phénomène récent, ce sont à la fois ses enjeux et son ampleur qui ont changé au point que l'on peut se demander s'il est possible d'établir encore une continuité entre sa situation actuelle et l'apparition des résidences secondaires au 19^e siècle en Europe.

Concernant ses caractéristiques et ses enjeux, que nous en dit donc le rapport du sénateur Larcher ? Si l'on en trouve un [résumé conséquent sur l'Encyclopédie de l'Agora](#) (*open source*) auquel on renverra le lecteur, notons le fait que son rapport se fonde sur une longue enquête, appuyée sur des auditions d'une centaine de personnes (élus, magistrats et hauts fonctionnaires, dirigeants de syndicats professionnels, d'entreprises et d'associations), des visites aux Pays-Bas, et dans différentes régions de France (Amiens, Valenciennes, L'Île Saint-Denis, les boucles de la Marne et de l'Ourcq, le parc naturel régional de Brotonne). Il fait par ailleurs à plusieurs reprises référence à des recherches, telles que les travaux de Bauer & Roux (1976) et Hervieu & Viard (1996). Organisant son propos en deux parties (« constat » et « principales propositions »), son

souci est de proposer des outils aux acteurs politiques pour une meilleure gestion des espaces périurbains (et notamment des espaces naturels restants). Tout en constatant le flottement des définitions, le sénateur identifie deux grandes caractéristiques globales du périurbain.

D'abord, une forte diversité sociologique des espaces situés dans l'*au-delà des villes*, qui sont habités par des populations aussi bien favorisées que reléguées, mais qui sont aussi des espaces de tension et de conflits (n'est-ce pas là d'ailleurs l'indice d'une société ?) émergeant particulièrement autour de l'activité agricole.

Puis, d'être spécifiés par une morphologie fragmentaire, de zones juxtaposées entre elles (métaphore du « manteau d'Arlequin ») avec de nombreux sites aux paysages dévalués par « l'offensive urbaine » (entrées de ville, grands ensembles). L'urbanisation de ces fractions d'espace semblerait inexorable, entretenue par la précarité foncière et la fragilité de l'agriculture (coût du foncier). On y trouverait par ailleurs des paysages et des environnements naturels menacés.

Face à cette double caractérisation morphologique et sociologique, le sénateur parcourt des dispositifs d'intervention et la sémantique n'est pas anodine : on *aménage* l'espace urbain, mais l'on *intervient* sur les territoires à urbanisation diffuse (Bouchanine, 2005). Parmi ces instruments il insiste particulièrement sur les Parcs Naturels Régionaux (pnr), ces structures françaises relativement légères d'encadrement d'espaces naturels. Sa préoccupation se fait alors nettement plus législative et juridique, proposant un certain nombre de réformes des instruments de planification, de maîtrise foncière, de développement de politique de labellisation.

Dans le second texte, « Villes et campagnes ensemble », issu d'un colloque organisé suite à ce rapport par la Commission des Affaires économiques du Sénat, on retrouve trait pour trait ces éléments de caractérisation, le constat du flottement sur la délimitation, ce souci d'un meilleur contrôle des processus fonciers. Chacun des points est enrichi par des contributions, des témoignages, qui en font un matériau précieux, illustrant par exemple les types de conflits, les recompositions de l'agriculture, les nouvelles fonctionnalités de ces espaces, etc. Les contributions convergent là encore sur le fait de l'inadéquation des instruments juridiques et sur l'urgence de la protection des espaces naturels. Dans tous ces aspects, quel est alors le grand absent ?

Bord de ville, banlieues et entrées de villes : la double exclusion.

Il est très frappant de remarquer dans l'ensemble de ces deux textes que le problème de définition des « limites » du périurbain est très lourd de conséquences sur les manières de comprendre, saisir, penser mais aussi ne pas les penser, certains types d'espaces situés directement dans la contiguïté morphologique des villes, ces espaces du bord de ville et des marges, des franges urbaines résultant souvent d'une découpe en secteurs par de grandes traversantes. Ils se voient doublement chargés : vus de l'intérieur, ce sont les espaces d'incertitudes à l'origine du flottement, ce sont eux les dévoreurs de limites qui ont brouillé la frontière morphologique et fonctionnelle entre la ville et la campagne; vus de l'extérieur ils sont les rejetons bâtards des villes, faubourgs boiteux et horreurs informes, comme une sorte d'écorce laide dont il s'agirait de débarrasser le fruit-ville pour en découvrir le cœur (centre-ville). Faut-il y voir une exagération de lecture ? Pas tant que cela, sans doute : ces espaces interstitiels sont les avant-postes mercenaires de cette « offensive urbaine ». On y retrouve les reproches massivement adressés par la pensée urbanistique à l'indigence des entrées périphériques et des zones commerciales qui les peuplent. Ce faisant, le rapport du sénateur Larcher apporte une dangereuse confusion, se faisant très normatif, répercutant les vieux mythes de la cité-jardin ou de la ville-campagne des utopistes/réformateurs sociaux du 19^e siècle, en établissant un lien de causalité entre délinquance et indigence des formes (péri)urbaines.

Il faut citer un passage dans lequel se cristallise toute cette approche, malgré sa longueur :

« la périphérie des agglomérations est fréquemment le “refuge” de populations paupérisées et marginalisées. Les “grands ensembles” périurbains : barres et tours, fruits trop souvent d'une conception de l'urbanisme que votre rapporteur a qualifié de “quasi-totalitaire” dans un précédent rapport *constituent le symbole de l'enfermement de quartiers qui sont encore, dans un rapport freudien*, — paradoxalement repliés sur eux-mêmes dans un espace cependant ouvert tel la plaine —, malgré les efforts menés depuis quinze ans pour les ouvrir sur la ville et les communes avoisinantes. *La laideur a un tropisme pour la laideur* : il est frappant et paradoxal de constater que, pour créer une infrastructure à la périphérie des villes, on épargne plus volontiers une forêt ou un espace naturel qu'un quartier d'habitat social. C'est ainsi qu'à Bron, le quartier de Parilly est divisé en deux parties séparées par huit voies routières où circulent des dizaines de milliers de véhicules par jour. Il en va de même dans la commune de Plaisir où une ligne à haute tension passe à proximité de certains immeubles, tandis qu'un autre ensemble de logements bâti en bordure d'un champ a pour vis à vis ... une usine d'incinération d'ordures ménagères ! Dès 1992, votre rapporteur a dénoncé un urbanisme qu'il qualifiait, à cette époque, de “criminogène”. À n'en pas douter, *la violence de la laideur ou de l'anonymat qui caractérise certains grands ensembles*

périurbains a une incidence directe sur la violence qui s'y exprime aujourd'hui. C'est pourquoi le rétablissement d'un "droit au beau" pour les citoyens et d'un "devoir du beau" pour les élus doit constituer une priorité de la politique de reconquête des espaces périurbains » (souligné par nous en italique).

Dans ce long passage apparaît de manière exemplaire la confusion banlieue/rural, suburbain / périurbain. Nous retrouvons quelques lignes plus loin un (autre) fantasme ancien, clairement spatialiste, posant que la crise des banlieues sera résolue en envoyant les habitants à la campagne (*sic*, paragraphe 2 « Une politique nationale des espaces périurbains cohérente avec la Politique de la Ville : la banlieue porte vers la campagne »).

En intégrant tours et barres dans le périurbain, le sénateur occulte la spécificité de ces espaces qui est extrêmement différente de celle des lotissements résidentiels, par exemple. Le débat concernant l'action sur ces espaces en devient non pas biaisé mais schizoïde, puisqu'il s'agit en même temps de dédensifier (les grands ensembles historiques) et de redensifier (le périurbain à venir).

Les « solutions » en viennent à en faire sourire par leur irénisme simplificateur : le sénateur revendique l'engagement volontaire de l'État (qui serait le garant) nécessaire pour faire collaborer politique de la ville (« banlieue porte de la campagne »), services de l'environnement et ministère de l'agriculture. Vous souhaitez sauver la société ? Envoyez-la donc à la campagne...

Exclu des villes, dévoré paradoxalement par le périurbain par le fait d'être intégré sans autre forme de procès dans sa problématique, le suburbain français disparaît et se réalise la substitution. L'au-delà des villes disparaît sous l'entre-deux des villes : zone commerciale, grands ensembles d'habitation, vieux villages ruraux rurbanisés, le périurbain parachève son noyautage non seulement cognitif mais aussi, ce faisant, oh combien idéologique.

***Low-density sprawl, ribbon, leapfrog development* : trois processus de périurbanisation et non un seul.**

À quoi tient donc cette étonnante disparition française du suburbain (le mot n'est d'ailleurs jamais utilisé de manière courante en France, on lui préfère celui de « banlieue », nettement plus statique et localisable quant à lui) ? Nous voudrions pour conclure cette brève analyse, poser l'hypothèse que cette disparition tient à une « hyperfocalisation » de la géographie française sur un modèle de développement radioconcentrique. Pourquoi cette situation ? Les raisons ne sont

pas évidentes à identifier : pourquoi ce seul modèle, est-ce à cause du lien trop étroit que la discipline a maintenu avec les institutions et leurs incitations à stabiliser des critères de délimitation¹ ? Pourquoi s'être acharné si longtemps à se cantonner à l'utilisation de ce seul critère de différenciation qu'est la pendularité ?

Pourquoi rester à ce point dépendant d'une visualisation uniquement aréolaire du développement périurbain ? La géographie sociale a souvent adressé bien des reproches à l'analyse spatiale, jugée positiviste, aride, voire incapable de rendre compte des faits sociaux, force est de constater que l'utilisation des Systèmes d'Information Géographiques nous fournit des explications beaucoup plus claires, en relevant de la manière la plus simple qui soit, ce qu'on peut appeler la « dynamique des contours », et qui est une piste extrêmement intéressante d'exploration de mécanismes tant morphologiques que sociaux. On retrouve une excellente synthèse explicatives des différents processus de périurbanisation et de suburbanisation sur le site de la [Towson University Center for Geographic Information Sciences](#) qui distingue *low-density sprawl* (suburbanisation au sens strict, caractérisée par une contiguïté morphologique avec la ville-centre), *ribbon* (périurbanisation sur la forme d'une toile d'araignée, le long des corridors constitués par les axes de transport et leurs infrastructures de raccordement) et le *leapfrog development* (en « saute-mouton », fragments de territoire anciennement agricoles et subitement lotis). Cette triple distinction, au cœur de laquelle se situe une question de gradient de coût économique lié à l'urbanisation, est un apport fondamental dans les débats sur la « nature » du périurbain (et pas uniquement la nature dans le périurbain). Elle invite à différencier beaucoup plus nettement des types d'espaces, à en identifier les caractéristiques et les dynamiques *différenciées* au-delà de termes englobants. À prendre, enfin, le suburbain français au sérieux, tant au niveau de l'action publique, des échelles d'intervention et de réflexion, que des recherches concernant ces espaces, une introduction de différenciations vers laquelle le travail de mise en perspective internationale réalisé [par l'architecte-urbaniste David Mangin](#), ouvrait des pistes stimulantes.

Images : « Paysage suburbain, commune de Marin-Épagnier dans la périphérie de la ville de Neuchâtel (Suisse) », photographie de Marc Dumont, 2006, libre de droit ; « Paysage naturel, commune de Marin-Épagnier dans la périphérie de la ville de Neuchâtel (Suisse) », photographie de Marc Dumont, 2006, libre de droit.